



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318

fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr

02.31.38.34.61
06.34.56.51.35

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

CTL du 4 octobre 2022 : compte-rendu

Le CTL consacré à la troisième vague du Nouveau réseau de proximité s'est tenu ce matin. En préambule, **vos représentants FO-DGFIP14** ont déploré l'absence de représentant de l'administration pour la gestion publique alors que plusieurs sujets en relevaient. Après lecture des déclarations liminaires et réponses du responsable du pôle transverse, qui remplaçait le directeur départemental retenu pour raisons personnelles, les travaux ont débuté avec l'étude des projets suivants.

FO a demandé un vote opération par opération.

■ SIE Caen-Bayeux

Les représentants FO-DGFIP14 adressent une première remarque : « Comment ne pas trouver ironique, dès le premier paragraphe de la page 1 du 1^{er} document, la phrase : « *Ce projet s'inscrit dans le processus de concentration de l'activité de gestion des professionnels du département sur 3 SIE (Bayeux, Caen et Trouville), permettant une couverture équilibrée du territoire (Bessin, Caen la Mer, Pays d'Auge).* » Quid des autres secteurs du département ? »

FO adresse une seconde remarque : « *vous lancez une restructuration d'ampleur et une fois de plus rien n'est prêt pour permettre une installation optimum des agents. Les armoires dynamiques n'ont pas été retirées. Pour FO il est hors de question d'accepter une réorganisation qui ne prenne pas en compte le confort des agents. Vous prévoyez des travaux en 2023, c'est trop tard alors que votre projet de fusion remonte à 2019. Et Comment va être géré le problème de l'amiante ?* »

La direction répond qu'il y a suffisamment de place dans le SIE pour tous les agents. La problématique est différente du SIP qui devra travailler sur 2 étages. Concernant les armoires dynamiques, la direction indique qu'il est nécessaire de les enlever pour rendre le service plus cohérent et réorganiser l'espace, mais qu'une seule entreprise en France située à Annecy est en capacité de le faire. Elle indique encore que les projets de travaux remontent au national qui les priorise et donne le feu vert.

Le directeur du pôle transverse indique concernant le retrait des archives dynamiques qu'il n'y a pas eu de réflexion en amont car les besoins en matière d'archives ont évolué depuis 2019 avec la dématérialisation et la numérisation. Le devis pour le retrait est d'environ 80 000 €. La demande a été remontée le 3 octobre de manière prioritaire. Concernant l'amiante, la direction indique qu'un encapsulage sera fait pendant les travaux avec une évacuation des déchets vers l'extérieur.

FO s'interroge tout de même qu'à trois mois de la mise en place aucun plan ne soit présenté pour Délivrande.

Le pôle métier indique qu'il n'intervient pas dans l'organisation interne des services et ne dira pas qui va où, considérant que cela relève de la seule compétence du responsable.



Transferts d'emplois : 5 agents avaient obtenu la promesse de rejoindre Bayeux suite à la restructuration. Mais en même temps la direction a supprimé le PCE de Bayeux (3 agents qui ont priorité pour rester à Bayeux s'ils ne veulent pas suivre la mission.) **FO** s'inquiète « *Y aura-t-il de la place pour tous ceux qui souhaiteraient rester à Bayeux ?* »

La direction répond que 5 agents B et c du SIE Caen pourront suivre leur mission sur Bayeux. S'il y avait plus de 5 volontaires la direction verra dans un premier temps le périmètre des missions transférées ou arbitrera dans un second temps via l'ancienneté administrative. Elle assure que les agents seront vu fin octobre par le pôle RH pour recueillir leur souhaits. Elle indique que les 3 postes de l'antenne PCE de Bayeux n'impacteront pas les 5 postes du SIE Caen vers Bayeux.

Alors qu'à l'origine peu d'agents semblaient intéressés pour suivre la mission à Bayeux, le nombre plus important de demandes aujourd'hui interroge **les représentants FO** : les agents veulent-ils poursuivre leurs missions dans ces énormes structures.

FO estime que la direction doit faire un calendrier afin de permettre une meilleure visibilité pour les agents.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET

■ **SIP CAEN et BAYEUX**

Les représentants FO-DGFIP ne peuvent que regretter la nomination tardive du responsable courant novembre et qu'une fusion annoncée en 2019 n'ait pas donné lieu à une réflexion en amont sur l'organisation physique du service et de ce fait de se retrouver en octobre 2022 à envisager la possibilité de travaux en 2023.

Opération immobilière : **FO** soulève la même problématique qu'au SIE pour les armoires dynamiques. Leur maintien prive le futur SIP d'un repositionnement de l'ensemble des agents. La direction précise que des travaux seront programmés sur 2023 en même temps qu'au SIE .

Cela étant dit, pour **FO**, l'essentiel est que l'ensemble des agents travaillent à terme au sein de leur nouveau service dans de bonnes conditions matérielles. Par contre, dès janvier 2022 ces mêmes collègues doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions organisationnelles au sein du nouveau service et la fusion doit se faire dans les meilleures conditions même sans réorganisation physique.

FO interroge le président « *A défaut d'avoir anticipé le volet immobilier, quel soutien la DDFIP a-t-elle prévu d'apporter au service sur le volet organisationnel. Des fiches de procédures ont-elles ou vont-elles être élaborées suite à l'expérience des précédentes fusions départementales et inter régionales ?* »

FO demande :

- **un retroplanning sur l'activité comptable afin de bien préparer les bases REC-RAR ;**
- **un vademecum sur les habilitations informatiques ;**
- **une fiche technique sur les opérations d'arrêté comptable sous environnement MEDOC dans le cadre d'une fusion ;**
- **des indications sur le basculement des balf et de Econtact.**

Le responsable du pôle fiscal répond que des fiches et un vademecum pourront être diffusées. La DDFIP sera aux côtés du service pour les opérations d'arrêté comptable.

Pour la fiche de poste du nouveau responsable AFIP, **FO** demande quand celle-ci sera établie, à quelle date il sera connu, et par qui, **DDFIP** ou **DGFIP**, il sera choisi.



Le responsable du pôle fiscal répond que la fiche de poste est en cours élaboration et ne pourra être mise en ligne qu'après reclassement du poste comptable. Elle sera très précise et l'implication du nouveau responsable dès sa nomination sera soulignée. Il devra venir sur site en amont de sa prise de poste pour organiser le service.

Le poste ne pourra pas être attribué à quelqu'un d'externe à la DGFIP du fait du niveau expertise attendu.

Le recrutement est national ; le directeur local donne un avis mais c'est le DG qui décide.

En l'absence de désignation du futur responsable l'organisation du service est repoussée après la fusion. Pour **FO**, ce n'est pas la meilleure des méthodes pour mettre en place ce pachyderme qui va regrouper ... dans un premier temps plus de 80 agents. **FO ne doute pas que ce service sera une cible potentielle de prochaines suppressions de postes.**

Le directeur du pôle fiscal reconnaît que l'organisation du nouveau service est rendue particulièrement complexe du fait de la nomination tardive du futur responsable.

Les représentants FO-DGFIP14 indiquent que les demandes de fermeture du site au public la journée du 2 janvier 2023 et de suspension des APRDV durant les 15 premiers jours de janvier ont été faites à la direction et demandent si elles ont été actées par le directeur ?

Le responsable du pôle fiscal y est favorable mais attend la validation par le directeur.

Concernant la nouvelle répartition du portefeuille alphabétique **FO** demande si le pôle gestion fiscale pourra procéder au requêtage afin d'épauler les responsables ? Pas de réponse.

Concernant l'équipe dédiée recouvrement du pôle fiscal, **FO** demande si le service aura un seul ou 2 interlocuteurs sachant qu'actuellement les SIP de Caen Nord et Caen Ouest ne dépendent pas de la même personne.

FO DGFIP14 souligne concernant le volet RH, que le SIP comprendra la gestion de site. Or le TAGERFIP présenté sur le document de travail ne tient pas compte des femmes de ménage. Cependant leur gestion tant d'un point de vue évaluation que congés dépend du responsable du SIP.

Le responsable du pôle transverse répond que c'est un oubli sur la fiche. Les Femmes de ménages sont bien dans le TAGERFIP du SIP.

Les représentants FO-DGFIP14 demandent si aux Services communs, l'emploi standardiste actuellement ALD en surnombre sera maintenu, ainsi que l'emploi B de Caen Ouest

Le directeur RH répond que l'emploi du standardiste sera maintenu. Concernant les autres postes, il affirme que tous auront un poste au sein de la nouvelle structure.

Sur les horaires d'ouverture, **FO** relève une erreur: sur la fiche est indiqué un accueil uniquement sur RDV ce qui n'est pas le cas actuellement ni sur Caen ni sur Bayeux. Le responsable du pôle transverse indique qu'il s'agit bien d'une erreur.

Les représentants FO-DGFIP 14 s'étonnent que la section du document sur La participation des agents soit totalement vide et s'inquiète que les agents n'aient pas été associés à ce projet, alors que depuis des mois, ils les interrogent sur leurs inquiétudes à propos de la future organisation.

Au Chapitre 3-1 le travail réel du document de travail : un tableau reprend les charges des différents SIP ; **FO** souhaite avoir les chiffres pour l'antenne de Falaise. Le président s'est engagée à les communiquer

Pour conclure sur ce point, **FO** demande la tenue d'un CTL pour présenter la disposition définitive des équipes. Le président l'a noté.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET



■ SGC CAEN – ABSORPTION PARTIELLE DE OUISTREHAM

FO regrette la fermeture de la trésorerie de Ouistreham qui continuait à recevoir énormément d'usagers malgré le départ du recouvrement à Délivrande. Pour preuve, un agent dont la mission avait été transférée demeurait en travail à distance à Ouistreham. C'est un recul du service public, un non sens en terme de proximité.

Les représentants FO-DGFIP 14 ont dénoncé le grand flou dans le transfert des agents. Qui va réellement au SGC Caen ? Personne à moins de trois mois de la restructuration n'est capable de le dire. La direction se réfugie derrière le libre choix des agents mais FO a rétorqué que les agents qui reçoivent des budgets supplémentaires sont dans l'inquiétude de ne pas avoir d'agents les accompagnant. La lassitude s'installe. FO pointe la particularité de Caen Municipale qui a dû s'adapter déjà à d'énormes changements après avoir été en charge du chef lieu du département et de la communauté urbaine de Caen La Mer et va se retrouver à gérer 146 budgets et 370 régies, après deux restructurations successives.

FO a interrogé la direction sur les raisons qui amènent à ne pas transférer la gestion des villes d'Hérouville Saint-Clair et des Mondeville, toutes deux rattachées à la communauté urbaine de Caen La Mer. Les raisons invoquées par la direction sont bâtimentaires, et politiques. FO regrette le manque de cohérence avec la carte intercommunale et celle des SGC pour satisfaire des enjeux politiques.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET

■ SGC Val et Littoral – ABSORPTION PARTIELLE DE OUISTREHAM et fusion avec Hérouville

Le transfert des agents est tout aussi flou qu'au SGC Caen : Qui va aller réellement à l'ex SGC de Mondeville.

Dans le document de travail, il est indiqué : « **Compte tenu des charges transférées, il est prévu de transférer 3 emplois B/C de la trésorerie de Ouistreham et la totalité des emplois B/C de la trésorerie d'Hérouville vers le SGC de Mondeville, soit + 4Bet +1 C.** »

Dans les faits il y aura bien 5 chaises à pourvoir. Malheureusement au mieux trois seront pourvues. Ces transferts ne sont que des supputations, tous les agents n'ayant pas encore choisi leur point de chute. et cela pourrait conduire à des demandes de mutation. Les agents n'en peuvent plus, sachant qu'en effectif réduit ils ont déjà dû former trois nouveaux stagiaires. Comme pour le SGC Caen, la charge de travail augmente considérablement avec 43 budgets et 39 régies supplémentaires à gérer. A Mondeville c'est l'indigestion après l'absorption même partielle en trois ans des trésoreries de Troarn, Caen Orne et Odon, Cabourg, Ouistreham et Hérouville.

De plus les équipes vont devoir gérer simultanément un déménagement et des fusions à la plus mauvaise période de l'année.

FO a demandé la date probable d'achèvement des travaux à Gambetta et la date d'emménagement. Si l'emménagement est prévu avant le premier janvier FO souhaite que la direction soit vigilante à la bonne intégration des équipes. En clair FO souhaite que les places de chacun soient prévues dès le premier jour pour favoriser le maintien d'une ambiance sereine.

Pour le parking, la direction indique qu'il n'y a pas de difficultés à Gambetta : FO s'inquiète pourtant car près de 20 personnes venant des extérieurs de Caen, ce sont potentiellement des voitures en plus sur le parking. La direction assure qu'elle a fait des sondages d'occupation au cours du premier semestre et que tout le monde devrait trouver une place. Au cas où, la direction sur notre insistance a accepté d'étudier d'autres possibilités.

FO a demandé également si le nouveau chef de poste (venant de Falaise) allait bien être nommé prochainement et regrette que le retard de sa nomination le contraigne à faire un intérim même bref mais regrette surtout un manque de visibilité. La direction répond que la régularisation interviendra en novembre.



Enfin, **FO** a soulevé la problématique des horaires variables dont les plages vont changer avec l'arrivée à Gambetta. Les agents de Caen Val et Littoral ne pourront plus venir dès 7h00 le matin. La direction se retranche derrière les contraintes de sécurité du bâtiment.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET

■ Trésorerie Hospitalière de Caen

Le renforcement de la trésorerie hospitalière du CHU se traduit par :

1) le transfert de l'activité hospitalière du service de gestion comptable de Bayeux (-) vers la trésorerie hospitalière de Caen (+) au 01/01/2023 correspondant aux centres hospitaliers de Bayeux et des Monts d'Aunay ;

2) le transfert de l'activité hospitalière du service de gestion comptable de Lisieux (+) vers la trésorerie hospitalière de Caen (+) au 01/09/2023 correspondant aux centres hospitaliers de Lisieux / Pont l'Évêque.

FO s'inquiète de la taille de ce mastodonte et a déploré un manque d'informations sur le projet notamment en terme de données chiffrées puisque le nombre de paye pourtant conséquent n'apparaît pas dans les documents de travail ce qui occulte en partie la charge de travail considérable que les agents ont à gérer. **Les représentants FO-DGFIP 14** dénoncent un empilement de restructurations de surcroît rapproché avec des transferts d'emplois chaque fois insuffisant et un nombre de chaises vides qui viennent accroître le mal être des agents.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET

■ Pairie départementale - Regroupement M22

FO a rappelé sa position sur ce sujet. La gestion des EHPAD avait plus de cohérence à être suivie en proximité des établissements dans les trésoreries. Paradoxalement, la mise en place du NRP a sonné le glas de cette proximité. **FO** a concédé toutefois que si regroupement il devait y avoir, il était plus judicieux à la Paierie qu'à la trésorerie hospitalière (TH) comme l'avait prétendu à tort le précédent directeur qui pensait que la gestion des EHPAD était le cœur de métier de la Trésorerie Hospitalière.

Les représentants FO-DGFIP 14 ont demandé une régularisation au TAGERFiP de l'emploi A assurant le suivi des EHPAD à la Paierie. A l'origine un chargé de mission A+ avait été affecté sur la mission M22. Suite à son récent départ à la retraite, un inspecteur en provenance de la trésorerie de Ouistreham va le remplacer au 1^{er} janvier 2023. Sachant que cet inspecteur dans un bref avenir pourra faire valoir lui aussi ses droits à la retraite **FO** demande à la direction de régulariser rapidement la situation en créant un troisième poste d'adjoint. C'est une garantie pour l'avenir.

FO dénonce un calibrage des effectifs insuffisant.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET

■ Mise en place du Service Départemental des Impôts Fonciers de Caen

Ce projet est présenté aujourd'hui pour une mise en place au 1^{er} septembre 2023.

Les représentants FO-DGFIP 14 ont regretté, une fois de plus, le sous calibrage de cette mission à sa création. Le SDIF celui-ci comporte un site principal sur CAEN, 2 antennes sur Bayeux et Lisieux et une équipe à distance à Vire. Il leur a été répondu que la situation serait réétudiée quelques mois après la mise en route.

Au sujet de l'organisation du service, de l'accueil de ce service et de ces antennes, **FO** n'a pas eu de réponse à ses questions, le sujet n'ayant pas encore été débattu auprès de la direction et des chefs de services mais **FO** ne manquera pas de revenir à la charge dans les prochains mois.



FO a également demandé à la direction de se renseigner pour savoir s'il était possible de créer dans ALOA en plus du pôle à CAEN, les 2 antennes. **FO** espère que cela permettra de pérenniser un peu plus longtemps ces sites par la possibilité de les demander directement à la mutation. **Les représentants FO-DGFIP 14** ont eu l'assurance que cela serait demandé et que si cela était possible, le nécessaire serait fait.

Les représentants FO-DGFIP 14 vont suivre ce dossier de près et vous tiendront au courant des réponses qui leur seront faites. Ils ont fait remonter aussi les inquiétudes des agents du CDIF de Caen qui ont fait part des risques d'exercice de leurs missions face aux très nombreux départs en retraite. Visiblement ceux ci n'auraient pas été anticipés.

VOTE UNANIME CONTRE LE PROJET

■ **Questions diverses FO :**

- ✓ Les agents du PCE en résidence à Bayeux pourront-ils travailler à distance pour le compte du PCE ou bien seront-ils affectés sur le SIE à Bayeux?

Réponse : Le responsable du pôle fiscal indique que les agents pourront intégrer le SIE mais que ceux qui le souhaiteraient pourront travailler à distance pour le compte du PCE transféré à caen.

- ✓ **FO** a demandé à la direction de faire remonter les dysfonctionnements informatiques et téléphoniques récurrents.

Réponse : la demande sera remontée.

- ✓ Serveur vocal BALI : depuis le 30 septembre 2022, le serveur vocal interactif est mis en place au sein du service des recettes non fiscales (RNF). **Les représentants FO-DGFIP** font part de leur inquiétude quant aux risques de flicage liés à cette nouvelle application.

Réponse : ce n'est pas l'objectif de surveiller les agents

- ✓ **FO** demande si ce type de serveur sera étendu à d'autres services, BALI étant déjà utilisé sur la période de campagne de l'IR.

Réponse : il n'y a pas d'informations à ce sujet pour l'instant.

Commentaire FO : Ce dispositif permet certes de distribuer via une plate-forme les appels vers les agents du service. Toutefois les agents constatent déjà après quelques jours d'utilisation des lourdeurs telles que des déconnexions les obligeant à revenir fréquemment dans la boucle.

CONCLUSION : tout au long de ce CTL, les représentants **FO-DGFIP 14** ont, sans relâche, questionné la direction, pointé les incohérences des projets, défendu les intérêts de tous les agents ainsi que les missions, respectant ainsi le mandat que les collègues leur ont donné.

VOS REPRESENTANTS FO-DGFIP 14 EN CTL

Bruno GILBERT - Nathalie BLANCHOT - Géraldine TANQUEREL - Eric GRANDMOUGIN

Frédéric GABRIELLE - Aurélia MASSIEU - Elodie GILBERT - Sophie BERTHELOT

